



Syndicat National des Personnels  
de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



Paris le 9 novembre 2009

## DECLARATION LIMINAIRE AU CTPC DU 9 NOVEMBRE 2009

L'essentiel des débats du CTPC du 3 novembre dernier s'est prolongé, au cours de la semaine écoulée, par des moyens différents mais qui sont tous revenus sur l'état de l'institution PJJ aujourd'hui. Ce furent les différents articles des principaux quotidiens, relayés par beaucoup de média, qui ont mis en avant le profond malaise ressenti par l'ensemble des personnels de la PJJ. Ce fut la rencontre entre la ministre de la justice et les directeurs territoriaux. Ce fut aussi, d'une façon certes moins médiatique, les réactions indignées à l'annonce du versement d'une prime de fin d'année discriminatoire.

Concernant les écrits journalistiques, le ton nouveau a été de donner la parole aux acteurs de la PJJ dans toute leur diversité, aussi bien par rapport aux analyses portées que de leur place et leur métier dans l'institution. Nous avons ainsi pu lire des témoignages variés qui tous exprimaient une profonde insatisfaction, une réelle inquiétude, un questionnement des méthodes et des décisions de l'administration.

Le discours de la Garde des Sceaux aux directeurs a été marqué par une prise en compte de ce malaise mais qui propose simplement de « prendre le temps » sans aucune autre précision. Elle affirme également vouloir prendre en compte les situations, toutes les situations, des personnels touchés par les redéploiements : nous espérons que cela ne sera pas qu'un vœu pieu. Nous avons, au SNPES-PJJ, attiré l'attention depuis de longs mois sur l'état intolérable où sont laissés deux personnels de la région Grand-Ouest suite à la fermeture d'une DD. Nous espérons que les propos de la ministre s'appliqueront, très rapidement, à leur situation.

Enfin, l'annonce, semble-t-il liée, de la part du directeur de la PJJ, à la reconnaissance des difficiles conditions de travail des personnels, d'une prime de fin d'année, a produit un tollé important et montre que l'ensemble de la direction de la PJJ n'a pas pris l'ampleur du ressenti des agents ou qu'elle s'est fourvoyée dans les méandres d'une récompense accordée à ceux qui auraient plus souffert que d'autres ! De votre point de vue, pourquoi écarter du bénéfice de la prime les infirmiers et les infirmières dont l'existence même est remise en cause pour, quelquefois, un poste sur deux par les interdépartementalités ? En ce qui nous concerne, les adjoints techniques, dont le salaire est parmi les plus bas de la fonction publique, ne sauraient être exclus de cette prime. Nous y voyons là une preuve supplémentaire de l'aveuglement dont fait preuve l'administration.

Comment faut-il que nous vous disions les choses pour que vous les compreniez ?

Au moment où vous remettez à la fois en cause les missions des personnels, de tous les personnels de la place où ils interviennent dans la mission éducative de l'institution et de la localisation de leur lieu de travail même, « prendre le temps » comme le dit la ministre ou « donner du temps » comme vous le dites, sans préciser aucunement de quel temps il s'agit, ne suffit pas. Nous vous avons demandé, unanimement, un moratoire. Vous l'avez refusé formellement. Mais il s'agit bien d'une pause, d'une suspension des restructurations dont les personnels ont besoin, non pas pour absorber les changements, comme il est dit ici ou là, mais pour argumenter sur le bien fondé de ceux-ci et mettre en lumière les conséquences de ces réformes sur les moyens au service des mineurs.

Aussi, le SNPES-PJJ vous le redemande solennellement :

Après la réunion de travail que vous avez eu avec les directeurs territoriaux, nous voulons un état précis des projets de restructuration que vous comptez mettre en place en 2010. Nous voulons aussi la carte exacte, région par région, département par département, des emplois qui seront effectifs en 2010 également. Et cela dans des délais les plus brefs ! Nous les voulons avant la réunion que vous avez programmée le 8 décembre prochain au cours de laquelle vous allez faire une présentation nationale de la déclinaison des BOP régionaux.

Une fois ces informations données, nous voulons que vous vous engagiez à accorder le temps nécessaire, tout le temps, pour débattre, au plan départemental et au plan régional, de toutes les suppressions envisagées, les fermetures, les regroupements, les déplacements de postes ou de services.

Parallèlement, nous voulons le recensement nominatif de tous les personnels touchés par la réorganisation territoriale accompagné des solutions de reclassement trouvées. Ce travail, vous avez fini par le faire, après bien des demandes, pour les fermetures de DR. Nous vous le demandons pour toutes les autres situations déjà validées. Et pour garantir les droits des personnels, nous voulons obtenir les dates des CTP prévus, non pas pour que nous entérinions vos restructurations, mais pour que puisse être publiés les arrêtés autorisant le paiement de la prime de restructuration. Nous souhaitons avoir ces arrêtés au fur et à mesure de leur publication.

Si vous vous engagez réellement dans cette voie, alors les personnels pourront commencer à comprendre qu'ils ne sont pas que des pions.